

CERTIFICAT

Décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences ; au décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de formation professionnelle (modifiés par décret: 2020-894 du 22 juillet 2020) ; à l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national, modifié par l'arrêté du 24 juillet 2020 ;
à l'arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation, au guide de lecture du Référentiel National Qualité en vigueur publié sur le site du Ministère du Travail et au programme et au programme de certification de BCI France en vigueur.

Certificat N° **CW202422-5715** attribué à :

NDA : **11755118675** — SIREN : **482512332**

FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS SOLIDAIRES D'ACTION AVEC LES TSIKANES ET GENS DU VOYAGE (Fnasat-GV)

Le(s) site(s) du prestataire sus-désigné(s) inclus dans le périmètre de la certification est/sont le(s) suivant(s) :

Siège : 59 RUE DE L'OURCQ 75019 PARIS 19

Au titre de(s) catégorie(s) d'action(s) suivante(s) :

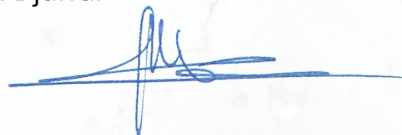
À compter du :

ACTIONS DE FORMATION L. 6313-1-1°
Date de signature : 30/06/2026

Certificat valable jusqu'au : 21/11/2027
Date certification initiale : 22/11/2024

Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système mis en place.

Directeur de certification
M. AMIR Djaffar



Scannez pour vérifier
l'authenticité du certificat

